

rât pas de leurs parents. Pour toute réponse un officier supérieur ordonna de charger à la baïonnette cette troupe de jeunes gens désarmés. Leurs mères se précipitèrent sur leur pas pour leur dire un dernier adieu. Repoussées par les baïonnettes anglaises, elles tombaient à genoux sur le rivage pour demander à Dieu de protéger leurs enfants.

Des scènes semblables se renouvelèrent à plusieurs endroits. Entassés dans des cales infectes, comme un vif bétail, les malheureux déportés furent jetés sur toutes les plages. Le Massachusetts, la Pennsylvanie, le Maryland en reçurent un grand nombre. On en transporta jusqu'aux Antilles. Le nombre des déportés s'élève à sept mille Acadiens de tout rang, de tout âge, de toute condition.

La vengeance anglaise est-elle satisfaite? Non. Elle promène la torche par toute l'Acadie dont elle fait un désert. Les terres volées aux Acadiens sont données à des Anglais. "A peine les troupes anglo-américaines se furent-elles acquittées de la pénible exécution qui leur avait été confiée, dit un de nos historiens, que les soldats furent frappés de l'horreur de la situation. Placés au milieu de riches campagnes, ils se trouvaient néanmoins dans une profonde solitude. Les volumes de fumée qui s'élevaient au-dessus des maisons incendiées marquaient les lieux où, quelques jours auparavant, demeuraient des familles heureuses; les animaux des fermes s'assemblaient, inquiets, autour des ruines fumantes, comme s'ils eussent espérer voir revenir leurs maîtres; pendant de longues nuits les chiens de garde hurlaient sur ces scènes de désolation."

Nombre d'Acadiens réussirent à s'échapper et gagnèrent l'île Saint-Jean (Prince-Edouard). D'autres, en grand nombre, se retirèrent parmi les sauvages, puis se dispersèrent sur différents points du Canada.

3. — Vains prétextes pour justifier un grand crime.

Pourquoi les Acadiens n'ont-ils pas quitté le pays, de bon gré, puisque le traité d'Utrecht leur accordait cette permission? Parce que les gouverneurs anglais le leur ont toujours refusé ce droit. Onze pétitions adressées à l'autorité, pour obtenir de quitter le territoire devenu anglais, n'essuyèrent que des refus. Quatre tentatives échouèrent, grâce à la malveillance des gouverneurs.

Les Acadiens n'étaient pas loyaux à la couronne britannique, disent les historiens anglais. Accusation tout à fait fausse. De 1713 à 1755, on ne peut citer un acte séditionnel de la part de la population acadienne. Au contraire, c'est un écrivain impartial qui nous l'apprend, les Acadiens travaillèrent aux fortifications d'Annapolis-Royal, fournirent des vivres à la garnison anglaise, avertirent le colonel Noble, en février 1747, de la marche des Canadiens sur Grand-Pré.